



REX/526

Le développement durable dans la région méditerranéenne

AVANT-PROJET DE RAPPORT D'INFORMATION

Section «Relations extérieures»

«Le développement durable dans la région méditerranéenne»

Rapporteure: **Lidija PAVIĆ-ROGOŠIĆ**

À l'attention des membres du groupe d'étude

Sommet Euromed 2020	26/11/2020
Contact	andreas.berger@eesc.europa.eu
Administrateur	Andreas BERGER
Date du document	26/11/2020

Groupe d'étude	Le développement durable dans la région méditerranéenne
Présidente	Helena DE FELIPE LEHTONEN (ES-GRI)
Rapporteure	Lidija PAVIĆ-ROGOŠIĆ (HR-GR11)
Membres	Cinzia DEL RIO (IT-GR11) (art. 62 – Lucie STUDNIČNÁ) Alfred GAJDOSIK (AT-GR11) Panagiotis GKOFAS (EL-GR11) Henri MALOSSE (FR-GRI) (art. 62 – Emmanuelle BUTAUD-STUBBS) Manthos MAVROMMATIS (CY-GRI) Georgios PETROPOULOS (EL-GR11) Ozlem YILDIRIM (FR-GR11)
Expert	Robert PAŠIČKO (pour la rapporteure)
Décision de l'Assemblée plénière	20/02/2020
Base juridique	Article 34 du règlement intérieur Rapport d'information
Compétence	Section «Relations extérieures» (REX)
Adoption en section	DD/MM/YYYY
Adoption en session plénière	DD/MM/YYYY
Session plénière n°	...
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	.../.../...

1. Introduction

- 1.1 En 2020, le comité de suivi Euromed du CESE a décidé de se pencher sur la question du développement durable dans la région méditerranéenne. Pour approfondir le dialogue et les échanges régionaux, une analyse préliminaire sur ce thème sera présentée lors du prochain sommet euro-méditerranéen des conseils économiques et sociaux et institutions similaires, dont la tenue, sous forme hybride, est prévue le 26 novembre 2020. Le document final inclura les observations et recommandations formulées lors du débat qui se déroulera à cette occasion.
- 1.2 Le présent document a pour objectif:
 - d’analyser la situation de la région méditerranéenne en ce qui concerne la réalisation d’un développement durable, ainsi que d’attirer l’attention sur les défis spécifiques qu’elle doit affronter, notamment dans le domaine environnemental et socio-économique, ainsi qu’en matière de bonne gouvernance,
 - d’encourager une analyse et une discussion communes et d’étudier les actions nécessaires et les possibilités qui existent pour ce qui est de la coopération entre pays méditerranéens, en prêtant notamment attention aux effets produits récemment par la COVID-19.
- 1.3 Le présent rapport s’inscrit en complément de ceux qui ont été élaborés sur «l’éducation et la formation professionnelle dans la région euro-méditerranéenne» et sur le thème «numérisation et PME dans la région méditerranéenne».

2. Conclusions et recommandations

- 2.1 Le cinquième rapport d’évaluation du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution de climat (GIEC, 2013) souligne que la région méditerranéenne compte parmi les zones du monde les plus exposées aux effets du réchauffement climatique. Les pays de la rive méridionale de la Méditerranée souffrent de taux de chômage élevés, qui affectent en particulier les jeunes et les femmes. Ayant déjà en soi une incidence négative pour les conditions d’existence et le développement, les fortes disparités qui existent entre les pays de la zone méditerranéenne pour ce qui est de leurs stades d’évolution et de leurs niveaux de vie, ainsi que les conflits qui la déchirent, ne font qu’accentuer les défis à relever pour lui assurer un avenir durable. La pandémie de COVID-19 pose de nouveaux défis, principalement en ce qui concerne la situation économique et sociale. Dans la région, le développement durable et la mise en œuvre de politiques en faveur de l’économie verte n’en revêtent donc que plus d’importance pour stimuler un essor socio-économique soutenu et équitable.
- 2.2 L’économie verte et le développement durable constituent des priorités reconnues dans beaucoup de pays méditerranéens. Ces États ne disposent toutefois pas, dans une mesure suffisante, du savoir, des capacités, des ressources et, pour ce qui est de la plupart des décideurs, de la volonté qui sont nécessaires pour les transposer dans la pratique, et il reste encore beaucoup à faire pour favoriser des pratiques qui soient intégrées plutôt que menées secteur par secteur. De même, il est nécessaire, de toute urgence, de créer les conditions appropriées pour y implanter une économie bleue durable et une gouvernance maritime effective.

- 2.3 La région méditerranéenne se caractérise par une forte diversité. Investir dans le capital humain est indispensable pour assurer le développement durable des États de la région, mais également pour garantir sa stabilité et sa sécurité. L'éducation et la formation de la jeunesse représentent un défi majeur et offrent par ailleurs un puissant outil pour faire pièce aux dissensions et prévenir la radicalisation. Il conviendrait d'assurer que les femmes bénéficient de l'égalité des droits et des chances, car elle contribue au développement inclusif et les aide à accéder sur un pied d'égalité au monde du travail. La paupérisation due à la COVID-19 constitue un fardeau supplémentaire, qui aura sur le développement un impact dont on ne peut encore déterminer l'ampleur.
- 2.4 La transition vers une économie à faibles émissions de carbone et efficace dans la gestion des ressources pourrait non seulement exercer des effets en profondeur en matière de climat mais s'avérer également bénéfique en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'égalité hommes-femmes et la déforestation. Pour aller en ce sens, il devient nécessaire d'opérer une «transition juste», c'est-à-dire qui tienne compte de l'incidence sociale que le passage à une économie à faibles émissions de carbone produit sur les travailleurs et les composantes de la société. Le CESE fait observer qu'il importe de cultiver les comportements entrepreneuriaux et les compétences numériques. Cet effort devrait revêtir un caractère collectif et couvrir les entreprises, les pouvoirs publics nationaux et tout un éventail d'acteurs concernés. La crise économique déclenchée par la pandémie de COVID-19 a montré à quel point il importe de disposer d'une production locale sur laquelle la collectivité puisse compter.
- 2.5 Les précautions et les mesures de distanciation physique qui ont dû être prises ont influé puissamment sur la manière de dispenser l'enseignement, en mettant en évidence la nécessité incontournable d'avoir recours aux technologies modernes. Étant donné que beaucoup d'étudiants n'ont pas les moyens de se payer un abonnement internet ou d'acheter un ordinateur portable, il conviendrait que ceux qui sont dans le besoin reçoivent, des ministères de l'éducation ou par d'autres canaux, les ressources nécessaires pour avoir l'assurance de vivre une expérience réussie d'apprentissage en ligne.
- 2.6 Il s'impose également de préserver les infrastructures et services publics, qui, lors de cette crise, se sont avérés être d'une importance vitale. De même, les acteurs de la décision doivent reconnaître le rôle que les organisations de la société civile et les nombreux bénévoles jouent pour aider les populations, les catégories vulnérables et les groupes dans le besoin. La reprise économique de l'après-pandémie devra être compatible avec les impératifs environnementaux et sociaux, afin qu'il soit possible de répondre à la crise climatique, qui est beaucoup plus profonde.
- 2.7 Pour atteindre bon nombre des objectifs de développement durable (ODD), les deux facteurs consistant à renforcer la gouvernance et à développer des politiques pertinentes sont tout aussi importants l'un que l'autre. La mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 nécessite d'adopter une approche intégrée, plutôt que de déployer des efforts visant à atteindre isolément chaque objectif ou cible.
- 2.8 Ce programme fait intervenir une responsabilité globale, d'ordre collectif, concernant tous les niveaux. Pour relever les défis de l'action dans un monde complexe et interconnecté, la cohérence constituera un facteur essentiel, afin de concilier et concrétiser les transformations sociales et environnementales qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs de développement

durable. Des politiques intégrées et cohérentes, soutenues par de vigoureux mécanismes institutionnels, peuvent aider à opérer la mutation des sociétés vers la durabilité.

- 2.9 Un des principes fondamentaux des objectifs de développement durable est de «ne laisser personne de côté»: ils réservent chacun une place de choix à l'équité, aux droits de l'homme et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Les pouvoirs publics doivent assurer un environnement qui donne à la société civile la capacité de s'y engager et d'y œuvrer librement.
- 2.10 S'il comporte des périls, le processus de transformation est aussi porteur de perspectives exceptionnelles. Il est important que le déploiement de démarches durables s'articule avec des ouvertures dont l'activité économique puisse tirer parti. Parmi les domaines prioritaires pour de telles interventions, on peut citer la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, l'économie circulaire, la prévention en matière de pollution, une utilisation durable de l'eau et des ressources marines, ou encore la bonne santé des écosystèmes.
- 2.11 La solidarité, le combat contre l'inégalité, une société juste et la protection des droits de l'homme sont autant de thèmes qui devraient figurer en tête des priorités des gouvernements, car il s'agit là de la seule voie possible pour bâtir un corps social démocratique et prospère, qui sera capable de retenir les jeunes. Du fait du rôle que joue la société civile pour la mise en œuvre des actions concernées, l'existence d'un espace citoyen constitue un élément capital pour réaliser le programme à l'horizon 2030 en suivant une approche qui parte du terrain.
- 2.12 La coopération régionale, l'échange d'informations et la cohérence des politiques revêtent une importance fondamentale et représentent un enjeu critique pour parvenir à concrétiser les objectifs de développement durable. Il y a lieu de consentir davantage d'efforts pour mobiliser des fonds privés en faveur de leur mise en œuvre, y compris et avant tout en créant un environnement économique qui sache anticiper et soit placé sous le signe de l'état de droit et de la stabilité politique. Par le canal de l'aide au développement de l'UE et de ses programmes, de nature tant bilatérale que régionale, il conviendrait d'apporter une assistance aux pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée afin qu'ils puissent faire face aux défis d'ordre climatique et environnemental, aux pressions sur les ressources et aux inégalités, ainsi que renforcer leur gouvernance, lutter contre la corruption et garantir la liberté des médias.

3. Observations générales

- 3.1 La région méditerranéenne est d'ores et déjà sévèrement affectée par le changement climatique et continuera à l'être. La hausse des températures moyennes¹, le dérèglement du régime des précipitations et l'élévation du niveau des mers produiront des conséquences dévastatrices en ce qui concerne les ressources en eau, la biodiversité, la santé humaine, l'agriculture et le tourisme. Ces menaces posent des défis de gouvernance considérables, et d'importants efforts doivent être déployés pour en atténuer les effets néfastes et développer une capacité de rebond.

¹ Les indicateurs climatiques mondiaux montrent que sur les cinq dernières années, la moyenne des températures a été supérieure de 1,1 °C au niveau de la période pré-industrielle, tandis que dans l'ensemble de l'Europe, elle excède de près de 2 °C celle de la seconde moitié du XIX^e siècle.

- 3.2 Les pays de la rive méridionale de la Méditerranée souffrent de taux de chômage élevés, qui affectent en particulier les jeunes et les femmes. Dans la région, le développement durable et la mise en œuvre de politiques en faveur de l'économie verte n'en revêtent donc que plus d'importance pour stimuler une croissance économique soutenue et équitable, ainsi que la création d'emplois ouverts à tous. La pandémie de COVID-19 fait surgir des problèmes supplémentaires, qui concernent principalement la situation économique et sociale; si elle est susceptible, sur le court terme, de produire certains effets bénéfiques dans le domaine environnemental, il n'en ira peut-être pas de même à longue échéance, étant donné que les crises et la dégradation de l'économie pourraient bien aggraver encore les pressions qui s'exercent sur le milieu naturel.
- 3.3 Compte tenu de l'importance que le développement durable et la réalisation des objectifs de développement durable revêtent dans la région, le plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement² a élaboré, grâce à un processus participatif, une stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025. Ce texte affirme clairement la portée cruciale que le développement durable revêt pour la région bordant la Méditerranée, car cette zone est soumise à de fortes pressions et, occupant le pourtour d'une mer fermée, est particulièrement vulnérable face à la pollution. Ses côtes absorbant quelque 30 % des arrivées touristiques mondiales, ses villes et infrastructures de tourisme connaissent une extension notable, qui va de pair avec de fortes tensions dues à la croissance démographique, à la concentration d'activités économiques dans un environnement fragile et à bien d'autres facteurs. Par ailleurs, l'agriculture méditerranéenne est totalement tributaire de la durabilité des environnements ruraux, des ressources et de conditions de travail décentes.
- 3.4 Ayant déjà en soi une incidence négative pour l'investissement et le développement, les fortes disparités qui existent entre les pays de la zone méditerranéenne pour ce qui est de leurs stades d'évolution et de leurs niveaux de vie, ainsi que les conflits qui la déchirent, ne font qu'accentuer les défis à relever pour lui assurer un avenir durable. En outre, elle se révèle d'autant plus fragile qu'elle présente une forte sensibilité face au changement climatique: dans son cinquième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) range ses écosystèmes parmi ceux qui sont les plus touchés par les différents facteurs modifiant le climat de la planète.
- 3.5 L'économie verte et le développement durable constituent des priorités reconnues dans beaucoup de pays méditerranéens. Ces États ne disposent toutefois pas dans une mesure suffisante du savoir et des capacités requis pour les transposer dans la pratique, et il reste encore beaucoup à faire pour favoriser des pratiques qui soient intégrées plutôt que menées secteur par secteur.
- 3.6 Les pays de la rive Sud de la Méditerranée accusent tous du retard pour ce qui est d'atteindre les 17 objectifs de développement durable. Dans le même temps, sur plusieurs de ces objectifs, on relève dans toute la région des tendances positives qui peuvent servir de tremplin pour en accélérer la mise en œuvre. En dépit de différences significatives, ces États sont confrontés à bon nombre de défis identiques en matière de développement durable, qui concernent notamment les conflits, la violence et la malgouvernance, les ressources hydriques et la pêche, la gestion des déchets, la

² Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUE).

sécurité environnementale, l'agriculture durable, la malnutrition, la décarbonation et la transition vers les sources d'énergie renouvelables, le rôle des femmes dans la société et l'égalité des sexes, la réinvention des zones urbaines, le soutien aux organisations de la société civile, ou encore la recherche, l'innovation et l'emploi. La région prend de plus en conscience des corrélations qui existent entre la stabilité et le développement durable, mais aussi de la nécessité d'intégrer les objectifs de développement durable dans les processus de planification du développement et de réformes sectorielles.

3.7 Dans la plupart des pays, on relève des besoins concernant une collecte et une gestion des données passant par le recours en temps réel aux mégadonnées et la mise en place de dispositifs transparents qui favorisent le partage de ces éléments et la prise de décision au service du développement durable. Dès lors qu'ils se concentreront sur les objectifs de développement durable et la récolte de données en rapport avec les différents indicateurs, les pays concernés pourront plus aisément passer au stade de l'élaboration de feuilles de route destinées à relever leurs défis en matière de développement. La région tout entière doit encore augmenter la cadence des efforts qu'elle déploie dans tous les champs du développement durable.

4. **Durabilité environnementale**

4.1 Les pressions sans précédent que le changement climatique fait peser sur les ressources naturelles affectent également la région méditerranéenne et génèrent des risques sociaux, économiques et environnementaux supplémentaires: en 2015, par exemple, certaines régions du désert marocain ont subi des inondations.

4.2 Le changement climatique constitue un phénomène à strates multiples et de vaste portée, et l'un de ses effets moins connus est de provoquer dans les mers un déficit en oxygène qui peut produire des effets majeurs sur la vie qu'elles abritent. Une augmentation de la température aura pour conséquence de réduire la quantité d'eau qui sera disponible, tout en en détériorant aussi la qualité, alors que la demande, elle, augmentera. Le changement climatique menace d'extinction de nombreuses espèces qui ont pour habitats les milieux méditerranéens humides, en particulier en Espagne, en Israël et en Croatie, dans la région de la Dalmatie.

4.3 Les zones orientales du bassin méditerranéen ont été confrontées aux pires épisodes de sécheresse des neuf siècles écoulés. Actuellement, l'empreinte écologique du développement est pratiquement deux fois plus forte dans la zone méditerranéenne que dans le reste du monde. Cinq pays de la Méditerranée, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et Chypre, figurent sur la liste des dix États de la planète pour lesquels elle est la plus élevée en ce qui concerne l'eau. À raison d'environ 82 %, la consommation des régions du sud du bassin méditerranéen en ressources hydriques est destinée à l'agriculture. Il est nécessaire de suivre des démarches novatrices pour mettre en œuvre des politiques et des mesures qui parviennent à dégager, en mariant différentes sources de rentrées, un financement durable pour atténuer le changement climatique et s'y adapter. Aussi le CESE salue-t-il l'«agenda pour l'eau» de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et la «stratégie financière» afférente.

4.4 Les estimations macroéconomiques qui ont été effectuées concernant l'incidence que le changement climatique produira sur les économies des différents pays prévoient qu'il se traduira

par un fort impact sur le tourisme et l'agriculture. Il s'impose également, de toute urgence, de créer les conditions voulues pour mettre en place une économie bleue durable et une gouvernance maritime efficace, dans la mesure où nombre d'activités que l'on range parmi les composantes de cette économie, comme la pêche, l'aquaculture, la construction navale et le tourisme, ainsi que les industries émergentes dans ce domaine, dont l'énergie et la biotechnologie océaniques, exercent, de manière directe ou indirecte, des effets significatifs sur la santé des écosystèmes marins.

- 4.5 Bon nombre de pays méditerranéens entreprennent sur leur littoral des opérations dommageables, sans prendre en considération les énormes avantages que procurent des rivages restés dans leur état naturel, qui se révèlent plus nécessaires que jamais pour remédier aux dégâts de l'érosion côtière. Le changement climatique s'ajoutant à toutes ces contraintes imposées aux écosystèmes, nous devrions y voir une invitation à modifier nos relations avec la nature et l'environnement.
- 4.6 Un rapport de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables estime que tout en relançant leurs économies affectées par la COVID-19, les pouvoirs publics nationaux pourraient ouvrir la voie à un système énergétique totalement décarboné au milieu du siècle en cours s'ils modulaient leurs dispositifs d'incitants de manière à favoriser les technologies énergétiques propres. Les gouvernements disposent d'un large spectre de possibilités pour agir en ce sens, qui vont des abattements fiscaux en faveur des acheteurs de panneaux solaires aux investissements publics destinés à améliorer l'interconnexion des réseaux énergétiques nationaux ou à les reconfigurer pour qu'ils puissent gérer la montée en puissance de la part des renouvelables dans le bouquet énergétique. Investir de la sorte déboucherait sur un quadruplement du volume de l'emploi dans les énergies renouvelables, qui ferait plus que compenser ceux perdus dans les industries des combustibles fossiles.
- 4.7 Le changement climatique augmente la menace de nouvelles catastrophes, contraignant ainsi les pays à agir de concert, en sus de se doter d'une législation pour les prévenir et en atténuer les effets, d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques et d'assurer une cohérence et une coordination entre les dispositifs de réduction des risques de calamités et les politiques d'adaptation au changement climatique.
- 4.8 Il reste des défis considérables à relever, dans la partie méridionale et orientale du pourtour méditerranéen, pour parvenir à réaliser certains objectifs de développement durable, comme l'ODD 6 «eau propre et assainissement», pour ce qui est du niveau de mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources hydriques, l'ODD 7 «énergie propre et d'un coût abordable», s'agissant de la production énergétique renouvelable et de sa part dans le total de l'électricité produite, ainsi que l'ODD 9 «industrie, innovation et infrastructure» et l'ODD 12 «consommation et production durables», en ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone. Dans la plupart des pays, la situation ne s'améliore pas dans le cas de l'ODD 11 «villes et communautés durables».
- 4.9 À propos de l'ODD 13 «mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques», on observe une tendance positive dans la majeure partie des pays méditerranéens, et il en va de même au sein de ceux d'Afrique du Nord pour ce qui est de l'ODD 6 «eau propre et assainissement», l'ODD 7 «énergie propre et d'un coût abordable» et l'ODD 15 «vie terrestre». Pour réaliser l'ODD 6, les pistes qui ont été reconnues sont notamment les initiatives lancées conjointement

par plusieurs pays qui concernent la sécurité alimentaire, le dessalement et les technologies de traitement des eaux et prennent la forme du développement des capacités et de l'octroi de financement pour l'adduction de l'eau et son assainissement, ainsi que le traitement et la réutilisation des eaux usées et les actions de sensibilisation à cet égard.

- 4.10 Il s'est avéré plus efficace de gérer plusieurs problématiques de manière intégrée, par exemple sous la forme de la «connexion eau-énergie-nourriture», quand on exploite les énergies renouvelables non plus à la seule fin de la production énergétique mais également pour faire fonctionner des usines de dessalement, ou que dans les circuits agricoles, on utilise l'eau de manière plus efficace, en recourant par ailleurs au solaire pour son pompage, ou encore que l'on entreprend de la recycler après son utilisation agricole. Procéder de la sorte fait prendre conscience qu'elle représente une ressource de la plus haute importance, étant donné qu'elle est en corrélation avec la production alimentaire et que son usage efficace influe, de manière indirecte, sur bon nombre d'objectifs de développement durable.
- 4.11 Si l'on examine la situation pays par pays, on constate que l'Algérie occupe une position en tête parmi les États d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, en ce qu'elle affiche des tendances positives dans la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable (ODD). Les difficultés que rencontre l'Égypte concernent principalement la pollution atmosphérique et l'ODD 14, sur la «vie aquatique», s'agissant d'un problème qui se pose à la quasi-totalité des pays d'Afrique du Nord. La Jordanie a mené à bien l'ODD 13, concernant les «mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques», et ODD 15, sur la «vie terrestre», tandis qu'elle en bonne voie de réaliser les ODD 6 et 7. Si le Liban a réalisé l'ODD 1, l'élimination de la pauvreté, et est parvenu à concrétiser l'ODD 6, concernant l'eau propre et l'assainissement, c'est sur l'ODD 11, touchant aux villes et communautés durables, qu'il se heurte aux plus gros obstacles, étant donné qu'il souffre d'un niveau élevé de pollution et que les transports publics sont quasi inexistantes sur son territoire. Les trajectoires du Maroc et la Tunisie accusent un fléchissement en ce qui concerne l'ODD 11, du fait de la pollution de leur atmosphère, et l'ODD 15, relatif à la biodiversité. Des pays en conflit, comme la Libye, la Syrie ou la Palestine, manquent des moyens financiers voulus pour créer les infrastructures neuves qui soulageraient leurs problèmes environnementaux.
- 4.12 La plupart des États membres de l'UE soutiennent l'initiative prise pour que le pacte vert européen soit placé au centre de la relance de l'économie après la pandémie. Les pays méditerranéens se sont également engagés, dans leur grande majorité, en faveur de l'économie verte, à l'exemple du plan marocain «Génération Green 2020-2030», lequel constitue une nouvelle stratégie qui entend poursuivre sur la lancée des acquis du «plan Maroc vert», en adoptant une vision nouvelle pour le secteur agricole. Une des leçons qui ont pu être tirées dans le cours de la pandémie, à savoir qu'il faut pouvoir compter sur des ressources nationales et mettre l'accent sur la production locale, peut avoir de grandes implications pour la politique suivie en matière énergétique et agricole.
- 4.13 Il existe certaines bonnes pratiques dont d'autres régions et pays pourraient tirer des enseignements et qu'il conviendrait de promouvoir: ainsi, le Maroc abrite la ferme solaire à concentration la plus vaste du monde, qui est construite sur un terrain de plus de 3 000 hectares et produit suffisamment d'électricité pour alimenter une ville qui aurait deux fois la taille de Marrakech. En lançant diverses initiatives de terrain auxquelles elles ont associé les jeunes, le

secteur privé et les pouvoirs publics, certaines organisations de la société civile ont produit des améliorations sensibles en ce qui concerne les problèmes environnementaux, dont elles ont par ailleurs accru la visibilité. Pour se limiter à deux exemples, on citera, d'une part, l'action VeryNile, en Égypte, qui a été lancée par Greenish et Bassita, deux entreprises sociales du pays, et constitue la première initiative et campagne qui entend déployer des moyens à grande échelle pour nettoyer le Nil et faire prendre conscience de l'enjeu que constitue la protection de l'environnement, ayant mobilisé plus de 3 600 bénévoles pour des actions de nettoyage qui ont retiré du fleuve de plus de 50 000 kilos de débris, et, d'autre part, Live Love Recycle, une autre campagne d'action qui, au Liban cette fois, vise à sensibiliser aux problématiques environnementales et à inciter la population locale à s'engager bénévolement dans des démarches en faveur de l'environnement.

5. Durabilité sociale

- 5.1 La région méditerranéenne se caractérise par une forte diversité. On y trouve tout à la fois un pays comme l'Égypte, dont la population approche les 100 millions d'habitants, et, à l'autre bout, le Monténégro ou Malte, qui n'en comptent respectivement que 600 000 ou moins d'un demi-million. En Afrique du Nord, l'âge moyen est de 25,5 ans. À l'opposé, plusieurs États membres de l'Union européenne sont confrontés au vieillissement démographique et représentent des destinations convoitées pour bien des migrants des rives méridionales de la Méditerranée. Investir dans le capital humain est indispensable pour assurer le développement durable des États de la région euro-méditerranéenne, mais également pour garantir sa stabilité et sa sécurité.
- 5.2 L'éducation et la formation de la jeunesse représentent un défi majeur et offrent par ailleurs un puissant outil pour faire pièce aux dissensions et prévenir la radicalisation. Il conviendrait d'assurer que les femmes bénéficient de l'égalité des droits et des chances, car elle contribue au développement inclusif et les aide à accéder sur un pied d'égalité au monde du travail. Par ailleurs, il est préconisé d'accroître le niveau de solidarité, ainsi que de modifier les modes de consommation et de production. La confiance réciproque qui doit exister entre les pouvoirs publics et les citoyens peut jouer un rôle clé pour riposter avec succès à la pandémie de COVID-19 et la surmonter d'une façon qui renforce chacune des parties.
- 5.3 La transition vers une économie à faibles émissions de carbone et efficace dans la gestion des ressources pourrait non seulement exercer des effets en profondeur en matière de climat mais s'avérer également bénéfique en ce qui concerne la santé, les emplois locaux, l'éducation, l'égalité hommes-femmes ou la déforestation. Si l'on entreprend d'ouvrir de nouvelles perspectives économiques, d'alléger la pression exercée sur les ressources naturelles, de créer de l'emploi local, d'instaurer une stabilité économique et d'améliorer les conditions de vie, il deviendra plus facile de réduire ces subventions allouées aux combustibles fossiles qui sont pratiquées, par exemple, en Algérie, et servent souvent de monnaie d'échange pour maintenir la paix sociale dans les pays des rives méridionales de la Méditerranée. Pour aller en ce sens, il devient nécessaire d'opérer une «transition juste», c'est-à-dire qui tienne compte de l'incidence sociale que le passage à une économie à faibles émissions de carbone produit sur les travailleurs et les composantes de la société. Cet effort devrait revêtir un caractère collectif et il convient qu'aux côtés des entreprises, les pouvoirs publics nationaux et tout un éventail d'acteurs concernés y prennent leur part.

- 5.4 Opérer une transition juste est une visée qui recoupe plusieurs objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 13, sur la lutte contre les changements climatiques, et l'ODD 8, concernant le travail décent et la croissance économique. On estime qu'en définitive, le basculement vers une économie à faibles émissions de carbone jouera un effet positif pour les emplois qui sont directement liés à des prestations en faveur d'un écosystème en bonne santé, y compris ceux qui sont localisés en Afrique³, la majeure partie d'entre eux étant en rapport avec l'agriculture. Par ailleurs, la transition verte est susceptible d'être une menace pour bon nombre de personnes qui travaillent dans industries contribuant à la dégradation de l'environnement. S'inscrire dans une démarche de transition équitable garantira que ces travailleurs seront dûment pris en considération. La transition peut également apparaître comme l'occasion de créer de l'emploi, puisqu'il faudra construire des infrastructures vertes.
- 5.5 La pandémie de COVID-19 provoque actuellement une baisse de l'activité socio-économique. Les catégories qu'elle a le plus affectées sont celles qui sont vulnérables d'un point de vue social: nombre de personnes qui en font partie ont perdu leur emploi. Elle a touché avec une intensité maximale les actifs qui sont à leur compte et les indépendants, les travailleurs migrants et tous ceux qui exercent une quelconque activité précaire. Tous les dirigeants, qu'ils ressortissent à la sphère publique, privée ou sociale, ont dû arrêter des décisions difficiles, sur la base d'arbitrages entre la préservation de l'économie et la viabilité sociale, étant donné que la cohésion de la société était déjà mise à rude épreuve par le populisme et d'autres défis qui se posaient dès avant l'apparition de la COVID-19. La crise économique déclenchée par la pandémie de COVID-19 a montré à quel point il importe de disposer d'une production locale sur laquelle la collectivité puisse compter.
- 5.6 À moyen terme, la fragilité du filet de la sécurité sociale, le piètre état des finances de certains pays, la baisse des revenus du pétrole dans d'autres et la tornade qui s'est abattue sur le secteur touristique, pour ne citer que ces quelques facteurs, déboucheront sans doute sur des situations dramatiques et ne feront qu'amplifier les problèmes préexistants, comme les inégalités socio-économiques.
- 5.7 D'un autre côté, les répercussions de la pandémie offrent l'occasion de tirer les enseignements de toute une série d'innovations et d'expérimentations sociales et de discerner celles qui, dès lors qu'elles seront adoptées à titre permanent, seraient susceptibles d'induire des progrès significatifs pour le bien-être économique et social de la collectivité. Bien que l'entrepreneuriat numérique représente une voie prometteuse pour créer des possibilités d'emploi en faveur des jeunes, hommes et femmes, dans les pays euro-méditerranéens où le chômage est endémique, les possibilités qu'il offre demeurent largement inexploitées. Le CESE fait observer qu'il importe de cultiver les comportements entrepreneuriaux et les compétences numériques.
- 5.8 Les précautions et les mesures de distanciation physique qui ont dû être prises ont influé puissamment sur la manière de dispenser l'enseignement, en mettant en évidence la nécessité incontournable d'avoir recours aux technologies modernes. Un modèle hybride, d'«apprentissage

³ Organisation internationale du travail (OIT), 2014.

mixte», va ainsi se répandre de plus en plus, combinant des cours dispensés sur les campus ou dans les écoles avec du contenu accessible en ligne, même si une compréhension approfondie des matières passe par la discussion avec les autres apprenants et l'enseignant et que c'est en salle de cours que ce dialogue se déroule avec une efficacité toute particulière. Les obstacles sur lesquels bute l'enseignement en ligne sont l'accès à internet et l'équipement nécessaire. Beaucoup d'étudiants n'ont pas les moyens de se payer un abonnement internet ou d'acheter un ordinateur portable. Leur impécuniosité peut freiner le déploiement des potentialités qu'offrent les cours en ligne. Il conviendrait que ceux qui sont dans le besoin reçoivent, que ce soit par les ministères de l'éducation ou d'autres canaux, les ressources nécessaires pour être avoir l'assurance de pouvoir vivre une expérience réussie d'apprentissage en ligne.

- 5.9 La crise actuelle a démontré l'importance des infrastructures publiques et de la sphère du public, qui garantit que les droits et besoins fondamentaux de la population soient assurés. Nous devons préserver ces infrastructures et services publics, qui se sont avérés être on ne peut plus vitaux durant ces moments critiques. De même, les décideurs doivent reconnaître le rôle que les organisations de la société civile et les nombreux bénévoles jouent pour aider les populations, les catégories vulnérables et les groupes dans le besoin, et il conviendrait que ces organisations soient associées à la planification de nouvelles politiques, stratégies et initiatives de grande envergure. Il s'impose, souligne le CESE, d'éviter que le soutien qui est octroyé à leurs activités ne soit réduit sous l'effet de la pandémie de COVID-19.
- 5.10 La reprise économique de l'après-pandémie devra être compatible avec les impératifs environnementaux et sociaux, afin qu'il soit possible de répondre à la crise climatique, qui est beaucoup plus profonde. Par ailleurs, il est préconisé d'accroître le niveau de solidarité, ainsi que de modifier les modes de consommation et de production. La confiance réciproque qui doit exister entre les pouvoirs publics et les citoyens peut jouer un rôle clé pour riposter avec succès à la pandémie de COVID-19 et la surmonter d'une façon qui renforce chacune des parties. Lorsqu'ils fournissent une information transparente et précise, les pouvoirs publics donnent aux citoyens les moyens d'agir d'une manière qui soit responsable et propre à freiner la contagion. Les gouvernements devraient mener une action qui soit marquée par l'intégrité, se montrer ouverts à un examen public et renoncer aux dispositions d'urgence, une fois la pandémie achevée. Il existe malheureusement des risques que la nécessité d'assurer une relance rapide fasse renoncer aux bons résultats atteints jusqu'à présent dans la réalisation des objectifs de développement durable et amène à les négliger dans les futurs plans de développement.

6. **Bonne gouvernance**

- 6.1 Pour atteindre bon nombre des objectifs de développement durable (ODD), les deux facteurs consistant à renforcer la gouvernance et à développer des politiques pertinentes sont tout aussi importants l'un que l'autre. La mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 nécessite d'adopter une approche intégrée, plutôt que de déployer des efforts visant à atteindre isolément chaque objectif ou cible. Dans la mesure où les structures administratives actuelles sont largement calquées sur un découpage des politiques par secteurs, une telle approche remet en question les procédures classiques et devrait inciter à chercher des synergies entre les plans sectoriels spécifiques de chacun de ces domaines d'action. En règle générale, les décideurs politiques n'ont à leur disposition ni les outils grâce auxquels ils pourraient déterminer quelles interactions sont

les plus importantes à aborder, ni les éléments probants pour démontrer comment telle ou telle intervention ou politique spécifique peut favoriser ou freiner les progrès pour la réalisation des objectifs globaux. Sur ce point, un jalon important serait de dégager une vision quant à la manière d'encourager une approche intégrée et une cohérence des politiques pour susciter une meilleure planification en recourant à une coopération intersectorielle et en reconnaissant les compromis qui doivent parfois être réalisés.

- 6.2 Bien qu'elles puissent ne pas produire d'emblée des résultats spectaculaires, les améliorations apportées à la gouvernance sont très largement payantes sur le long terme. En matière de développement, la mise en œuvre d'une stratégie intégrée peut dégager des résultats qui excèdent la simple somme des effets particuliers produits et aboutissent à des avancées spectaculaires en ce qui concerne tous ses dimensions. S'ils réussissent à mettre en œuvre une approche globale, les pays seront à même de réaliser une part plus importante des objectifs de développement durable que chacun d'entre eux a sélectionnés en fonction de l'importance qu'ils leur accordent.
- 6.3 Le programme à l'horizon 2030 fait intervenir une responsabilité globale, d'ordre collectif, concernant tous les niveaux, mondial, national et local. Pour relever les défis de l'action dans un monde complexe et interconnecté, la cohérence constituera un facteur essentiel, afin de concilier et concrétiser les transformations sociales et environnementales qui sont nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
- 6.4 Différents défis se posent aux pouvoirs publics nationaux lorsqu'ils entreprennent de transposer les objectifs de développement durable. Des politiques intégrées et cohérentes, soutenues par de vigoureux mécanismes institutionnels, peuvent aider à opérer la mutation des sociétés vers la durabilité. Pour évaluer la cible de développement durable 17.14, qui consiste à «renforcer la cohérence des politiques de développement durable», il conviendrait d'utiliser des étalons plus concrets, car il est nécessaire de jauger l'engagement du politique en ce qui concerne la cohérence, les mécanismes visant à l'assurer au niveau institutionnel et la participation des différents secteurs à la mise en œuvre dudit développement durable.
- 6.5 Un des principes fondamentaux des objectifs de développement durable est de «ne laisser personne de côté». Si la justice, les droits humains et l'égalité entre les hommes et les femmes occupent une place centrale dans tous les objectifs, l'ODD 16 appelle quant à lui à «faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision» et demande en outre explicitement de garantir l'accès public à l'information et de protéger les libertés fondamentales. Les pouvoirs publics doivent assurer un environnement qui donne à la société civile la capacité de s'y engager et d'y œuvrer librement. Ses acteurs peuvent stimuler l'action des responsables politiques sur ce point, en militant en faveur de cet objectif, ainsi qu'exercer un rôle de vigilance à son égard, en faciliter la mise en œuvre, par les services qu'ils fournissent et leurs efforts de collecte d'informations, ou encore faciliter les consultations sur les plans gouvernementaux de mise en œuvre, informer les citoyens et les former, etc.

7. La voie à suivre

- 7.1 Nous devons trouver le moyen de préserver la nature et ses espaces sauvages, et dégager une voie qui nous permette de satisfaire nos besoins sans continuer à la détruire, elle et la planète tout entière. Si nous faisons refluer la menace que nous faisons peser sur l'équilibre naturel et appliquons les principes du développement durable, nous pouvons réduire le risque qu'une nouvelle crise pandémique survienne dans le futur et insuffler de la résilience à nos économies, nos sociétés et notre environnement, en accordant une attention particulière à des approches qui ont une incidence positive sur tous ces enjeux.
- 7.2 S'il comporte des périls, le processus de transformation est aussi porteur de perspectives exceptionnelles. Il est important que le déploiement de démarches durables s'articule avec des ouvertures dont l'activité économique puisse tirer parti. Parmi les domaines prioritaires pour de telles interventions, on peut citer la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, l'économie circulaire, la prévention en matière de pollution, une utilisation durable de l'eau et des ressources marines, ou encore la bonne santé des écosystèmes.
- 7.3 Les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel à cet égard. La réglementation devrait orienter le marché vers la durabilité et inciter les entreprises à opérer leur transition vers un fonctionnement à faibles émissions de carbone, ainsi que vers le développement durable. Des dispositions réglementaires judicieuses auront pour effet que les innovations intelligentes favorisant ce développement durable auront la possibilité de percer sur le marché. Pour ouvrir de nouvelles perspectives au profit de la durabilité, il importe de financer la recherche et le développement, en encourageant les pépinières d'entreprises novatrices qui sont axées sur l'innovation verte et l'éco-innovation.
- 7.4 Il serait opportun d'instaurer un mécanisme de transition qui aide les industries, les installations de production, voire les régions tout entières à basculer vers des emplois et une économie plus durables, y compris du point de vue de la mobilité. Un tel dispositif ouvre de larges horizons, qu'il s'agisse de pratiquer l'agriculture, depuis ses méthodes classiques jusqu'à ses formes biologiques, de mettre l'accent sur la production alimentaire et énergétique locale, de recourir à des chaînes d'approvisionnement courtes, ou encore d'orienter le secteur du tourisme vers le développement de pratiques durables, qui soient à l'épreuve des crises environnementales, énergétiques ou sanitaires.
- 7.5 Il conviendrait d'intégrer les thématiques du développement durable dans le parcours éducatif, afin d'inculquer les savoirs et les compétences qui sont nécessaires pour comprendre les risques en jeu et d'agir pour y apporter des remèdes.
- 7.6 La solidarité, le combat contre l'inégalité, une société juste et la protection des droits de l'homme sont autant de thèmes qui devraient figurer en tête des priorités des gouvernements, car il s'agit là de la seule voie possible pour bâtir un corps social démocratique et prospère, qui sera capable de retenir les jeunes. Du fait du rôle essentiel que joue la société civile pour la mise en œuvre des actions concernées, l'existence d'un espace citoyen constitue un élément capital pour réaliser le programme à l'horizon 2030 en suivant une approche qui parte du terrain.

- 7.7 Il conviendrait de faire du soutien à la société civile de la région méditerranéenne un élément essentiel des futurs programmes d'aide et de développement de l'UE, afin de conforter et promouvoir le rôle que ses acteurs jouent dans les réformes et les changements démocratiques qui ont lieu dans les pays des rives méridionales et orientales de la Méditerranée et de renforcer leur capacité à nouer des relations avec les pouvoirs publics, à l'exemple du projet pour les ONG «Renforcer la gouvernance environnementale en développant les capacités des organisations non gouvernementales», qui est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD).
- 7.8 Le renforcement de la gouvernance environnementale et le développement de politiques pertinentes dans ce domaine constituent deux facteurs, tout aussi importants l'un que l'autre, pour atteindre bon nombre des objectifs de développement durable. La coopération régionale, l'échange d'informations et la cohérence des politiques revêtent une importance fondamentale et représentent un enjeu critique pour parvenir à concrétiser les objectifs de développement durable. Il y a lieu de consentir davantage d'efforts pour mobiliser des fonds privés en faveur de leur mise en œuvre, y compris et avant tout en créant un environnement favorable à l'activité économique, placé sous le signe de l'état de droit et de la stabilité politique.
- 7.9 Par le canal de l'aide au développement de l'UE et de ses programmes, de nature tant bilatérale que régionale, il conviendrait d'apporter une assistance aux pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée. L'action régionale pour l'environnement et le climat devrait également servir de banc d'essai pour des approches novatrices et de nouveaux dispositifs de financement, qui seraient mis à l'épreuve par des programmes pilotes avant d'être intégrés et transposés à plus vaste échelle dans la programmation bilatérale, suivant l'exemple de SwitchMed, qui vise à modifier la façon dont les biens et services sont produits et consommés et contribue à mettre en œuvre plusieurs des objectifs de développement durable, en l'occurrence l'ODD 8, sur une croissance économique inclusive et durable et le travail décent pour tous, l'ODD 9, concernant des infrastructures résilientes, une industrialisation durable et l'innovation, l'ODD 12, relatif à la consommation et la production durables, et l'ODD 17, qui porte sur les partenariats mondiaux pour le développement durable. En outre, SwitchMed s'inscrit dans la logique du plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire.
-